Conditions de l'Abonnement

[illegible] d'avance pour l'année [illegible] ... avant que leur abonnement ... soit arrivé.

Annonces.—Une piastre par carré de ... lignes, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnement pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, Libraires, encanteurs, et les maisons de commerce faisant la commission, $60.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsque ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Déduction de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles et de ... biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou trouvés &c. &c., lui seront portées en compte séparé et aux prix ordinaires.

Les Annonces pour porter ... la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées ... [illegible]

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public ... insérer chaque jour de ... tant la saison des plaisirs, ... $150.

... de candidature à des emplois publics, ... annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.
Bateau de passage.
Le bateau à vapeur neuf et supérieur **Albany**, capitaine S. Brickel, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira samedi 30 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, ayant de superbes cabines hautes, s'adresser à bord ou à
HYDE & COMSTOCK, rue du Camp No. 50
28 sept

Pour Manchester (Yazoo) Vicksburg, Grand Gulf, Rodney & Natchez,
Le bateau à vapeur bien connu **Bunker Hill**, capitaine E. J. Brenham, ayant été retenu par la pluie, et ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira samedi 30 courant, à 4 heures P. M., sans remise. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au wharf de la rue Lafayette, ou à HYDE & COMSTOCK, rue du Camp No. 52
23 sept

Le CORREO, capitaine J. H. Gordon, partira régulièrement du Village Sauvage, dans le bayou Plaquemine; pour St. Martinville et tous les ports sur le bayou Têche, pendant tout le reste de la saison d'eau basse, ... midi précis; et pour les Opelousas les jeudis à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à THEODORE ORILLION, à Plaquemine, ou au capitaine à bord.
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
16 sept—3 No. 19, rue St. Louis.

Pour Baie St-Louis, Passe Christiane et Biloxi.
(Paquebot régulier de mercredi et samedi.)
Le beau bateau à vapeur tirant peu d'eau, COLUMBIA, capitaine Waterman, partira du bout du chemin à coulisse pour les endroits susdits, deux fois par semaine, le Mercredi matin à 7 heures, et reviendra Jeudi dans ..., il partira Samedi à 5 heures de l'après midi et reviendra Lundi matin.
Le mercredi on pourra l'attendre dans les endroits suivants: Baie St-Louis à 1 heure et demie de l'après midi; Passe Christiane à 3 heures et demie de l'après midi; Biloxi à 6 heures et demie de l'après midi.
En revenant, jeudi matin, il partira de Biloxi à 6 heures et demie du matin; Passe Christiane à 11 heures du matin; Baie St-Louis à midi et demi, et arrivera à 7 heures de l'après midi au chemin à coulisse.
Le Samedi partant à 5 heures du soir, il sera à la Baie à minuit; à la Christiane à 2 heures et demie du matin; Biloxi à 6 heures du matin. En revenant dimanche, il quittera Biloxi à 6 heures et demie de l'après midi; Passe Christiane à 7 heures et demie du soir; Baie St-Louis à 10 heures, et arrivera au chemin à coulisse Lundi matin à 7 heures. Pour fret ou passage, pour les endroits susdits. S'adresser au ... à bord, ou à
SALOMON HIGH, 40, rue du Camp.
17 aout
Le fret doit être envoyé deux heures avant le départ.
N. B. Le sac aux lettres du bateau Columbia est à mon bureau. On délivrera les lettres et journaux aux différents débarcadaires.

POUR LA MOBILE ET LES PORTS INTERMEDIAIRES.
Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Vincent, partira tous les samedis, pour la Mobile, et tous les mercredis pour Pascagoula, après l'arrivée des chars de 7 heures; touchera aux wharfs intermédiaires pour débarquer et recevoir des passagers. S'adresser à
9 sept R. C. CAMMACK, 65, rue Gravier.

POUR NEW-YORK.
LE navire fin voilier ELIZA & ABBY, capitaine Wade, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 50 balles de coton ou l'équivalent, ou bien pour passage, s'adresser à J. A. BARELLI & Co. ou à GEORGE BEDFORD,
14 sept No. 28 rue Bienville.

POUR TAMPICO.
La goëlette fine voilière WATER WITCH, capitaine P..., ayant une partie de son chargement à bord, partira ... pour fret et passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co. No. 19, rue Toulouse.

POUR TAMPICO.—Le navire de première classe doublé et chevillé en cuivre, sera expédié pour le susdit port, et fera son ... le nouveau tarif, si la valeur d'un fret de ... S'adresser à
14 sept M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

A VENDRE.—La goëlette ALEXANDER, du port de ... tonneaux, bâtie à Pensacola dans le ... mai dernier, des meilleurs matériaux. S'adresser à
26 sept HEFFORD & SORGENFREY.

A FRETER.
Le brick EUROTAS, numéroté A. 1. et commandé par le capitaine Robens, doublé et chevillé en cuivre. La préférence sera accordée pour New York. S'adresser à
5 sept R. GRONING & CO.

FRET POUR CHARLESTON.
UN chargement d'environ 200 barils, s'adresser à GEO. GREEN, 60, rue du Camp.

FARINE—800 barils de farine en débarquement et à vendre par ROBINSON & Co.
...sept—4 45, rue du Camp.

BILLETS de la Banque Mississipi—Le soussigné achète des billets de cette description à douzaine d'escompte. G. R. STRINGER, No. 50 rue du Canal.
2 sept

BRETELLES—5 caisses bretelles élastiques, récemment importées de France. A vendre par KOHN DARON, & Co. No. 28, rue Bienville.
3 sept

BEURRE—300 fréquins beurre frais de l'Ouest, reçus par les derniers arrivages de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
16 sept

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, marques de choix, récemment reçus et à vendre par
16 sept JOSEPH LANDIS & Co.

FARINE—300 barils farine superfine, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
16 sept

VINAIGRE—100 barils vinaigre, reçus et à vendre par ROBERT H. WHITE, No. 34 rue Gravier
16 sept

ESPECES en demande par G. R. STRINGER, No. 50, rue du Canal.

BEURRE—100 fréquins beurre de l'Illinois, récemment reçus et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, no. 17, rue des Magasins.
6 sept

TOILE d'emballage du Kentucky, de qualité supérieure à vendre par HARRISON, & CLEGG & Co, rue de la Douane.
16 sept

FARINE—300 barils de farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur Marmion, à vendre par G. DORSEY, 44, nouvelle Levée.
16 sept

100,000 Jambons plats côtés, de première qualité, à vendre par G. DORSEY, 44, nouvelle Levée.
16 sept

BAS.—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Vicksburg, bas de coton blancs, couleur d'ardoise, bleu et noir, demi bas des mêmes couleurs, qu'ils offrent à vendre à bas prix.
TOOLE & BARRIERE, No. 20, rue de Chartres.
14 sept

A VENDRE.—En débarquement du navire Caroline, venant du Havre, 2 caisses linges de table ... TOOLE & BARRIERE, 20, rue de Chartres.
14 sept-3

PIASTRES MEXICAINES à vendre par A. M. DE MIRANDA, 65, rue St-Louis.
14 sept-8

PLOMB DE SAUMONS ET A GIBOYER—Constamment en vente par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 17, rue des Magasins.
14 sept

HUILE DE PALMACHRISTI—Dix barils en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 17, rue des Magasins.
14 sept

JAMBONS—... boucauts jambons, épaules et plats côtés ..., en magasin et à vendre par YORKE & FRERES, 60 rue du Camp.

PORC—300 barils porc, ... do, reçus et à vendre par YORKE & BROTHERS, 60 rue du Camp.
14 sept

FARINE—250 barils farine, convenables pour des boulangers, en débarquement et à vendre par A. & J. CADDISON, no. 45 rue du Camp.
14 sept—4

AVOINE—... sacs avoine reçue par le bateau à vapeur ... et à vendre par GRIVOT & PAIGE, no. 12 rue Poydras.
14 sept

PATATES—... barils patates, en magasin et à vendre par GRIVOT & PAIGE, no. 12 rue Poydras.
14 sept

PORC—Clears, mess, ... à vendre par M. MAHER, no. 16 rue Poydras.
11 sept

DOUBLONS ESPAGNOLS à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
9 sept

BOUTEILLES A VIN—... mannes bouteilles à vin; 25 do. demi ... à vendre par PUECH & DUPLESSIS, rue de la vieille Levée No. 28.
9 sept

MAIRIE DE LA NELLE. ORLEANS.
Conseil de la [Première] Municipalité, séance du 4 sept. 1837.

RÉSOLU que le maire est et demeure autorisé à choisir deux médecins dans chaque district de la [1ère. municipalité] ... [illegible] ... les remèdes qui y seront ...

Résolu que le maire sera également autorisé à faire payer par le trésorier de la 1ère. municipalité, le montant des dits ordres au fur et à mesure qu'ils seront présentés par les pharmaciens qui auront fourni les remèdes.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à inviter deux médecins de chaque district de la 1ère. municipalité à donner leurs soins aux personnes indigentes qui leur seront recommandées par les aldermen de la première municipalité; en faisant savoir aux médecins dont il fera choix, que la 1ère. municipalité s'engage à rémunérer les soins qu'ils voudront bien donner aux dites personnes indigentes.
Signé PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 6 septembre 1837. Signé D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme, THEARD, jr. secrét.

Conformément aux ordonnances ci-dessus, avis est donné que les personnes dont les noms suivent ont été nommées par moi; elles sont respectueusement invitées à remplir autant qu'il dépendra d'elles, les intentions bienveillantes du conseil.
Pour le premier district: Médecins, MM. McNeel et Hough; pharmaciens, MM. Sicles et Manceaux.
Pour le second district. Médecins, MM Landreaux et Tricou; pharmaciens, MM. Delpeuch, David et Déjean.
Pour le troisième district. Médecins, MM. Kerr et Violetti; pharmaciens, MM. Pinguat et Lavallé & Dunca.
Pour le quatrième district. Médecins, MM. Vienet et Bahier; pharmaciens, MM. Martin et Ruth.
Pour le cinquième district. Médecins, MM. Debourg et Harris; pharmaciens, MM. Vignes et Gamphis. 15 septembre, 1837.
16 sept. D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
Conseil de la Première Municipalité.
Séance du 11 septembre 1837.

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à nommer immédiatement un nombre suffisant de citoyens respectables dans chacun des districts de la 1re. Municipalité, lesquels seront invités par le Maire à vouloir bien visiter les malades indigens de leurs districts respectifs, et seront autorisés en cas d'absolue nécessité à tirer sur le trésorier de la ville pour procurer des garde malades aux dites personnes indigentes, et pourvoir aux besoins indispensables, à leur état, ainsi que le prescriront les médecins.
Signé, PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 12 septembre 1837. Signé D. PRIEUR—Maire
Pour copie conforme, THEARD Jnr—Secrétaire

En vertu de la résolution qui précède, les personnes suivantes sont nommées pour remplir les fonctions mentionnées dans ladite résolution:

Premier District:
MM. Wm. McCawley, MM. Thos. Barrett.
D. Frederich, J. M Kennedy.
E. Bertus, A. Choppard.

Second District.
P. Avegno, Duperu, père,
J. Soniat, P. Dubertrand.

Troisième District.
P. Peyroux, L. Leroy.
J. Fernandez père, F. Durel.

Quatrième District.
P. A. Rousseau, A. Dimitry,
Wm. Massey, J. F. Canonge.

Cinquième District.
Wm Boman. B. Planché,
J. Joineau, P. Galle,
J. A. Romer, Hy. Colson.

Le 15 septembre 1837. D. PRIEUR—Maire.

SOCIETE HIBERNIENNE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
A Une assemblée spéciale de cette société tenue dans la chambre des comités, à l'Arcade, lundi, le 11 du courant; les personnes suivantes ont été nommées d'un comité pour assister le directeur d'office, pendant la durée de l'épidémie.
On trouvera les directeurs, aux demeures suivantes P. Power, encoignure du rail-road Pontchartrain. Chs. Dimond, rue Tchoupitoulas, en face du nouveau marché.
Nicholas Hoey, rue Bienville, entre les rues du Canal et de Chartres.
Comité d'assistance. 1ère municipalité.
Alexander Park, no. 80, rue Royale.
William Hopkins, no. 20 Vieille Levée.
John B. Wallace, no 87 rue du Canal.
Comité d'assistance, 2de. municipalité.
...hn White, rue Carondelet.
...el Maher, rue Poydras
...n O'Rourke, rue Tchoupitoulas.
James Walsh, à Lafayette.
Comité d'assistance, 3ème. municipalité.
George Pollock, rue du Maine.
Daniel Phillips, pompe à feu.
James Roach, encoignure St. Anne et Robertson.
Les docteurs Farrell et Beatty, médecins de la société, donneront leurs soins gratuits, à tout individu et dans l'indigence, né en Irlande ou descendant de parents irlandais.
Le Dr. Beatty demeure dans la rue du Canal no. 22 maison de M. Hasson.
Le Dr. Farrell, no. 42 rue du Canal, entre les rue de Chartres et de la Bourse.
Extrait conforme aux minutes. CONNOLLY LEPPER, secrétaire.
12 sept—10

TOILE D'EMBALLAGE—400 pièces de toile d'emballage de Dundee; 44 do. large, en magasin et à vendre par COIT & Co.
23 sept rue de la Douane No. 20

BALANCES PATENTEES—Pouvant peser de 300 à 2500 livres, en magasin et à vendre par COIT & Co.
23 sept rue de la Douane No. 20.

COFFRES-FORTS—55 coffres de la fabrique de C. S. Taylor, de différentes dimensions, pesant de 300 à 2500 livres, en magasin et à vendre par COIT & Co.
23 sept rue de la Douane No 20

PORC—23 barils porc prime, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
23 sept No. 17, rue des Magasins.

FARINE—200 barils farine pour familles, en magasin et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
23 sept No. 17 rue des Magasins.

PATATES—100 barils patates, reçus et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
23 sept No. 17, rue des Magasins.

HUILE DE PALMACHRISTIE—10 barils en magasin et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
23 sept No. 17, rue des Magasins.

AVOINE.—100 sacs avoine en magasin et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
23 sept No. 17, rue des Magasins.

BEURRE.—100 barillets beurre des Illinois, reçus et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
23 sept No. 17, rue des Magasins.

100 BARILS whiskey rectifié, en débarquement du bateau à vapeur Princeton et à vendre par YORKE & BROTHERS,
23 sept 65, rue du Camp.

CHARBON DE LIVERPOOL—Un petit lot de charbon d'une qualité supérieure, à vendre en quantités convenables aux acheteurs. W. E. & R. MURPHY,
23 sept 132, Vieux Bassin.

CHAUX DE THOMASTON à vendre à $2 50 le baril par W E & R MURPHY,
23 sept 132, Vieux Bassin.

BRIQUES DE PENSACOLE—25,000 briques de Pensacole, de qualité supérieure, à vendre par W E & R MURPHY,
23 sept 132, Vieux Bassin.

DOUBLONS A VENDRE.—1918 doublons espagnols, à vendre par R. GRONING & Co.
23 sept

EN débarquement du navire Duke D'Orleans—400 sacs Café de la Havane, à vendre par
23 sept R. GRONING & Co.

GENIEVRE DE HOLLANDE—35 pipes de Genièvre de Hollande, de qualité supérieure importé directement d'Amsterdam, par le gaillotte Louise, à vendre par
23 sept R. GRONING & Co.

JUMENT EPAVE
Conduite à l'écurie située rue de l'Hôpital, entre les rues Bourbon et Royale. Cette jument est baie, très petite, à longue queue, et n'a aucune étampe, ni marque quelconque. Si elle n'est pas réclamée dans dix jours de la date du présent avis, elle sera vendue lundi 23 du courant par Mr. P. A. Guillotte, encanteur, conformément aux ordonnances de police.
9 sept—7

ANIMAUX EPAVES.
ARRETEE et conduite à l'écurie de Mr. Courcelle, encoignure des rues St. Louis et Villeré, par la garde de la municipalité No. 1, le 21 du courant, une Vache, couleur tachée rouge et blanc.
Une autre arrêtée le 24 du courant par les mêmes, couleur moisé ou grisâtre, ayant la corne droite cassée au raz de la tête.
Et une autre arrêtée le 25 du courant par les mêmes, et conduite à l'écurie de Mr. Atocha, rue St. Pierre, couleur alzan, blanche sous le ventre, les bouts des cornes ont été sciés, et marquée sur le côté droit de la croupe des deux raies, et une étoile blanche sur le front, et ne donnant pas de lait.
Et un jeune petit Cheval, arrêté le 25 du courant, et conduit à l'écurie de Mr. Atocha, rue St. Pierre, par les mêmes, couleur alzan, les deux pieds de derrière blancs, une étoile blanche à la tête marqué, d'un T à la cuisse du hors montoir.
Avis est par les présentes donné aux propriétaires de ces animaux d'avoir à les retirer en dix jours, en payant les frais et amendes suivant les ordonnances de police, autrement ils seront vendus à l'encan par Mr. P. A. Guillotte, encanteur.
JOSEPH MAURICE,
26 sept Capitaine de la garde de la 1re Mté.

AVIS.
LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 11, près celle du Canal) guérit dans un court délai, toutes les maladies Vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisane, et le prix est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
29 aout—6m

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephan H. Bardash, de Pologne, qui vient de s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.
Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale No 168. 3 oct—6m
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 2 heures

LE docteur T. GAILLARDET, médecin de la faculté de Paris, ancien élève des hôpitaux, membre de la société anatomique de Paris et de l'académie scientifique de l'Ile de Corse, a l'honneur de prévenir le public et ses connaissances qu'il met ses soins à leur disposition pour toutes les maladies des dames, des hommes et des enfants, les accouchements, et les opérations de grande et petite chirurgie.
Sa demeure est rue d'Orléans, près la rue Royale, maison de Mr. Vignié.
6 juin—... Th. GAILLARDET.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombrements quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la levée, seront vendues à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Pollet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
D. PRIEUR, maire.

A vendre en débarquement, par les soussignés ... barils fromage de goshen.
E. TASTET & A. DELAMARE.

BEURRE de Goshen—... barils de beurre, de Goshen, première qualité, à vendre par
14 sept M. MAHER, no. 16 rue Poydras

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENTS

SUCCESSION DE L'HOMMEDIEU—Vente par le régisseur des testamens—Le jeudi dix-neuf octobre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 9 septembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Charles W. L'hommedieu, l'esclave nommé JOE, d'environ quarante ans.
Conditions de la vente: six mois de crédit, l'acquéreur devant fournir des billets endossés à la satisfaction des curateurs et hypothèque sur le dit esclave, jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant W. Y. Lewis, notaire public.
14 sept

SUCCESSION COUVENT—Vente par le registre des testamens—Le mercredi, onze octobre, 1837, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 août 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue Marie Justine Cirsaire veuve Bernard Couvent, f. c. l. les esclaves suivants, savoir:
Silvanie, négresse, âgée de treize ans, domestique de maison et bon sujet.
Elisa, négresse de dix huit ans, domestique de maison.
Pierre, nègre de vingt et un ans, journalier, bon sujet.
Jules, négrillon de huit ans.
Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à quatre et huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assuré par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.
7 sept W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Carlile Pollock, not. pub.

SUCCESSION DE FANCHON.—Vente par le régistre des testamens.—Lundi le neuf octobre 1837, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 4 septembre 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession d'Hélène Fanchon, f. c. l. décédée, les esclaves ci-après décrits.
Alfred alias *Albert*, griff américain, parlant français et anglais, âgé de 18 ans environ, charretier.
Eliza, négresse âgée d'environ 32 ans, cuisinière et blanchisseuse, avec sa fille Joanne, négritte âgée d'environ neuf ans.
Mary, griffonne américaine, âgée d'environ 24 ans, un peu marchande et blanchisseuse.
Joséphine, quarteronne, âgée d'environ 20 ans, marchande, et son fils, quarteron, âgé d'un mois.
Henriette, négresse, âgée de 25 ans, marchande, avec ses deux enfans nommés *Marie Madeleine*, quarteronne, âgée d'environ trois ans, et l'autre mulâtre, âgé de dix semaines.
Lucette, griffonne créole âgée de vingt ans, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant nommé *Myrtil*, griffe d'environ quatre ans, vendu il y a quelques mois par Moreira à la défunte, chez Boswell, notaire.
Conditions de la vente: un quart comptant et la balance en trois termes égaux: six, douze et dix huit mois pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
5 sept W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Théodore Seghers, not. pub.

SUCCESSION DE FERRARY—Vente par le Régister des Testamens, mardi le dix sept octobre 1837, à midi, à la bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du treize septembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de Jean Baptiste Ferrary et à la folle enchère et aux risques et péril de William N. Hall et James Schamburg.
Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie en cette ville, dans l'îlet numéro treize désigné par le numéro quatorze d'après un plan fait par Joseph Pilié et déposé au bureau de Louis Féraud, notaire public, lequel lot mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier, entre les rues St. Paul et Girod, cent cinq pieds quatre pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro treize; cent dix pieds un pouce et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quinze et trente pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot numéro sept.
Conditions de la vente, un dixième comptant et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois du dix juin 1837, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Louis Féraud not pub aux frais de l'acquéreur. 14 sept.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis d'Administrateur.—Avis est par le présent donné aux créanciers des successions des personnes ci-après nommées, d'avoir à présenter leurs réclamations au soussigné, sous dix jours de cette date, à l'effet de le mettre en état d'établir les comptes, et de répartir les fonds à lui dus—savoir:
1. Daniel Avery; 2. Burel, 3 Moïse Cohen, 4 Aaron Fraze, 5 Charles Auguste Frue, 6 Francisco Figueroa, 7 Gotleb Hoeffstetten et William Frey, 8 H. Higgins, 9 John Handlay, 10 Charles Hawkins, commandant marine teximene, 11 Mme. Anne E. Hunt, époux de John Hartwell, 12 Lazarus Kremer, 13 Soubas Lucas, 14 David Long, 15 Joseph Moody, 16 Wolf Myers, 17 Francisco Montecono, 18 Jean Michel, 19 Thomas Orr, 20 Anthony S. Raul, 21 Pierre alias Lewis Picket, 22 Frederick Rosemberg, 23 J. Renard, 24 Conrad Silvestine, 25 Peter Stark et 26 Martin Wickstorne.
W. F. C. DUPLESSIS,
19 sept Rég. des Test et Administrateur.

COUR DES PREUVES—Attendu que Théodore Senger, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu son époux Louis Bower, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
23 sept. Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jean Metzer, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Remy Terrière, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
28 sept Régister des testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Olivia Eames veuve de feu Lowell Eames a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Lowell Eames, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
28 sept W F C DUPLESSIS, rég. des tes.

COUR DES PREUVES—Attendu que Jacob Wolfson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de Curatelle à la succession vacante de feu S. Bruch décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
28 sept W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

COUR DES PREUVES—Attendu que S. Bissman a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Isaac Resch, décédé intestat: Avis est par le présent donné, à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W F C DUPLESSIS,
28 sept Régister des Testaments.

COUR DES PREUVES—Succession de dame Courcelle—Le Samedi, 30 Septembre 1837, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu à mon bureau, encoignure Chartres et Condé, pour compte de la succession de feue Dame Achille B. Courcelle, un piano et un lot de quincailleries.
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
28 sept Régister des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Charles Gardiner a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu George G. Jenkins, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept Régister des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Guillaume Knape a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Bertin décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept Rég. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Charles Gardiner a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Francis M. Jenkins décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquels il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept Rég. des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Walter S. Weatherby, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Fielding G. Bunger, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept Rég. des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Albert G. Morris & Mary L. Swasey, ont présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Henry S. Swasey, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept Rég. des testaments.

Succession de Francisco Serpas.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves—Paroisse St. Bernard—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse St. Bernard, il sera vendu à l'encan, par le soussigné, au domicile de M. Juan Serpas, en cette Paroisse, Samedi, le 21 Octobre 1837, à 10 heures du matin, les esclaves suivans, savoir: LOUIS, nègre de 14 ans, JOSEPH de 12, MADELEINE, négritte de 13 ans, et ANTONIA de 6 ans. Condition comptant.
19 sept—4t OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

Soieries de la Chine—Satin noir de nankin, écharpes et châles de crêpe avec bordures brodées, écharpes de crêpe damassé, couleur écarlate, à vendre par KOHN DARON, & Co.
21 sept no. 28 rue Bienville.

DOUBLONS espagnols et mexicains, à vendre par J. M. CABALLERO,
14 sept no 80, rue St. Louis.

AVOINE—... sacs d'avoine, et ... barils de patates, en débarquement du bateau à vapeur ..., à vendre par GRIVOT & PAIGE,
21 sept 12 Poydras.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION DE DOYLE.
Vente par le Régister des Testaments.
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, ... le Lundi, ... Octobre, 1837, à midi, exposé en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Thomas Doyle, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, désigné par le numéro six de l'îlet numéro vingt-sept, borné par les rues du Canal, Féret, Perdido et Girod, dans le faubourg Ste. Marie, de cette ville, et ayant, mesure américaine, vingt-huit pieds deux pouces six huitièmes de face à la rue du Canal, et cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot numéro sept, de l'autre côté par le numéro cinq, et dans le fond par le numéro huit; le tout conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général de cet Etat, le 27 décembre 1832, et annexé à un acte passé en l'étude de Louis T. Caire, notaire, le 31 du même mois, même année; ensemble avec toutes les dépendances; ce lot de terre est le même que le dit feu Thomas Doyle a acquis de John McDonogh, de cette Paroisse, par acte au rapport du dit notaire Louis T. Caire, en date du 31 décembre 1832.
Conditions de la vente comptant.
31 août W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.
N. B.—L'acte de la vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, par devant David L. Coy, notaire public.

SUCCESSION HENRY, h. c. l.
Vente par le Régister des Testaments.
LE Jeudi, 26 Octobre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 septembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feu William Henry, homme de couleur libre, la négresse esclave nommée SOPHIA, âgée d'environ 42 ans.
Conditions de la vente: moitié payable comptant, et la balance à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, assuré par hypothèque spéciale sur la dite esclave Sophia.
L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant H. B. Cenas, notaire public.
W. F. C. DUPLESSIS,
23 sept Régister des Testamens.

SUCCESSION LECORPS.
Vente par le Régister des Testamens
LE Mercredi, 4 Octobre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 19 septembre 1837, il sera vendu dans un magasin rue Royale, entre les rues Ste. Anne et Orléans, une grande quantité de Vitres et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Jean Baptiste Lecorps.
Conditions de la vente, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept Régister des Testaments.

SUCCESSION DE ELMS—Tous ceux qui ont laissé des habits en raccommodage chez Daniel Elms décédé, sont priés de faire leur réclamation au soussigné dans les trois jours qui suivront la présente publication. W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept Administrateur.

COUR DES PREUVES—Attendu que Antoine R. M'Nair a présenté une pétition à la cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feue Esther Filley décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour W. F. C. DUPLESSIS,
26 sept régister des testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Frédérick Young a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu David Thomas, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
26 septembre Régister des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que David Herang, a présenté une pétition à la cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Charles Perry, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
26 sept Régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Horace Pease, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Alexander McClur, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,
26 sept régister des testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Robert E. Smith, a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John F. Smith décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour W. F. C. DUPLESSIS,
21 sept Rég. des Testaments.

PAROISSE JEFFERSON.
COUR DES PREUVES—Succession de John Lamon Smith—Le jeudi cinq d'octobre prochain, conformément à un décret de la Cour des Preuves, dans et pour cette paroisse de Jefferson, sous la date du 21 septembre (vingt et un) 1837, je vendrai à 11 heures du matin, dans la maison maintenant occupée par Mr. Joseph Menaman, rue Tchoupitoulas, ville de Lafayette, entre les rues Jackson et St. Philippe, les articles suivans, appartenant à la succession de John Lamon Smith.
Six caisses de vitres de diverses grandeurs, un lot de peinture, des brosses, pinceaux, un comptoir, des enseignes, des chassis vitrés, &c. &c.
Conditions de la vente: comptant.
22 sept—3 d 10j F. DUGUE, juge.

PAROISSE JEFFERSON COUR DES PREUVES—Succession de B. B. Golding—Attendu que Philippe Harty, ayant présenté une pétition à la Cour des Preuves de cette Paroisse, demandant à être nommé curateur de la succession de B. B. Golding, mort sans tester: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pourquoi la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée.
23 sept—3 ... F. DUGUE, juge

A VENDRE—Un beau et élégant CABRIOLET, nouvellement arrivé de France, et fabriqué par LEPINE.
S'adresser à M. T. Gaillardet, rue d'Orléans, maison Vignié. Pour le voir, maison du docteur Lambert, rue Royale 20 juillet

VIN CLARET—200 caisses Médoc, 50 do. vin muscat; 25 do. Absynthe, à vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28

CIGARES—30,000 caisses cigares "trabucos" 40,000 do do de marque assortie, à vendre par PUECH & DUPLESSIS.
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28

MESSRS. DOLBEAR & FRERES.
LA méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux académies d'écriture, rue de Chartres, no. 8, Nouvelle Orléans; Broadway, no 189, New York, et rue Dauphine, Mobile.
On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préféreront.
On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 13 juin

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.
LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisse de Carrollton, encoignure des rues Baronne et Poydras.
15 juin SALOMON COHN

AVIS—La société qui existait ci devant sous la raison de Wilcox & Tooker, à la Nouvelle-Orléans, et de E. H. Tooker & CO, à New York, est dissoute à dater de ce jour, par consentement mutuel; toutes les sommes dues à la dite société tant à New York, qu'à la Nlle. Orléans, ou en d'autres endroits, devront être payées à Mr. Wells Philips de la ville de New York, ou à son agent, qui est la seule personne autorisée à recevoir les paiemens.
JOHN B. WILLCOX,
Nlle. Orléans, le 29 août 1837. E. H. TOOKER,
31 août—1m

PROPRIETE DE GRANDE VALEUR.
A VENDRE—Cette propriété située à l'encoignure des rues Royale et Bienville, maintenant occupée par la Banque de la Cité. Le lot mesure 108 pieds à la rue Royale, sur 40 pieds à la rue Bienville (mesure française.) Pour les conditions, s'adresser à la Banque de la Cité. 29 aout.

A VENDRE—Du bois de charpente, de la chaux, du bois de corde, et des chaudières pour sucrerie. S'adresser à Mr. Turpault, faubourg Marigny, résident rue de la Levée, No. 48, qui me représente aux effets ci-dessus
19 aout B. MARIGNY.

LE soussigné prévient le public et ses amis, qu'il vient de recevoir par le navire Caroline, du Havre, une grande variété de chapeaux de soie noire, bretelles en gomme élastique et soie, dans le genre le plus nouveau; cravates de satin noir uni et en couleurs, stocks en crin noir dans le dernier goût, suspensoirs en soie et en coton.
LOUIS A. BARBARIN,
16 sept 103 rue de Chartres.

L. DEPOORTER, Chirurgien-Dentiste, rue de Canal, no 130. Les études longues et actives dans la partie scientifique de son art, faite sous la direction de premiers maîtres, ... parfaite connaissance de la partie mécanique relative à sa profession, une pratique de nombreuses années suivi avec succès ..., il doit espérer, des titres à la confiance publique.
N. B. L. D. traite les maladies de la bouche, celle des cavités osseuses voisines, la perforation et la division des os et du voile palatin; cette partie de la chirurgie étant du ressort du dentiste européen. 6 mai

CHANDELLES moulées et de blanc de baleine—En débarquement du navire Robert Pulsford, de Boston, et à vendre par les soussignés:
125 caisses chandelles moulées, 4, 5, 6, et 8
50 caisses do de blanc de baleine, 4, 5, et 6.
9 sept CARRIERE, DARAN & Co. No. 11 et 15 rue St. Louis

LILLY & FERGUSON—Peintres d'enseigne et de batiment, rue de la Douane no 76. Reconnaissants de l'encouragement qu'ils ont reçu, ils tâcheront de mériter de plus en plus la confiance de leur amis et du public en général. Ils prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont constamment à vendre tous les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à des prix très modérés. 18 av

PORC—300 barils porc, mess; 100 de do clair, en magasin et à vendre par YORKE & FRERES,
14 sept 68, rue du Camp.

VIEUX WHISKEY—40 barils vieux whiskey, 12 barils eau de vie de pêches, 5 barils eau de vie de pommes,
A vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28.

CHARBON DE LEHIGH—150 tonneaux charbon de Lehigh, récemment reçu de Philadelphie et propre à l'usage des familles. S'adresser à JAMES REED & Co.
24 août 30 Royale.

Ventes par le Shérif.

John ... contre ...
COUR DU DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu au bureau du shérif, rue Condé no. 4, le samedi 8 octobre prochain, à une heure de relevée.
Une pièce contenant de l'eau de vie et du vin de Porte, saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant.
14 sept FRED. BUISSON, Shérif.

Francis B. Black contre Samuel Chapman.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, le 30 septembre, à une heure de relevée, les droits, créances et réclamations du défendeur entre les mains de messieurs J. D. Early et H. Amelung, pour la somme de $7100, saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.
14 sept FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE PAROISSE—Cyrille Heno contre P. et W. Collins—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis le jeudi 26 octobre prochain à une heure de relevée.
Un certain lot de terre situé en cette ville au faubourg Ste Marie dans l'îlet compris entre les rues Girod, Gravier St. Paul et de la Commune, mesurant, mesure américaine, trente pieds de face à la rue Girod, cent sept pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent. Conditions comptant.
... FRED. BUISSON, shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Jefferson—Cour des Preuves—Succession de J. F. Manning—Samedi, le 30 septembre prochain, à midi, je vendrai à l'arcade de Banks à la Nouvelle-Orléans, et au conformément à un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette paroisse, rendu sous la date de ce jour, et aux délibérations d'une assemblée des créanciers de la dite succession, le bateau à vapeur **Romeo**,
Ses fournitures, tel qu'il se poursuit et comporte. Le dit bateau se trouvant maintenant en face de la rue St. Marie, ville de Lafayette en cette paroisse.
Les conditions de la vente sont: trois mille piastres comptant, et la balance à six, neuf et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du curateur, et assurés par hypothèque sur le dit bateau, jusqu'au paiement final. F. DUGUE,
29 août—4, 1pa Juge.

A LOUER.
Une maison en briques à deux étages près du No. 140 au Bassin, s'adresser à WILLIAM BOWMAN,
24 sept No. 168, rue du Bassin.

AVIS—A louer un magasin deux étages, situé rue Toulouse entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser au bureau du caissier de l'Association Consolidée. 1er août

MAGASIN A LOUER.
Le joli et beau magasin au No. 25, rue de Chartres. S'adresser sur les lieux.
25 juillet

A LOUER.
La belle maison No. 157 rue du Canal. S'adresser à WM G HEWES & Co.
25 juillet No. 34 rue du Camp.

A LOUER—Une maison à Carrollton convenable pour tenir une pension ou un magasin de comestibles. S'adresser à
21 juin SALOMON COHN, à Carrollton.

A LOUER—Le tout ou une partie seulement de la maison située rue du Canal, no 128. La situation est on ne peut plus agréable, les appartements sont beaux et bien divisés.
10 juin S. DEPOORTER.

A LOUER—Jusqu'au 1er octobre prochain. La belle et spacieuse maison avec cuisines et maison, située no 68 rue Royale près la rue Bienville; le loyer est très modéré. S'adresser au bureau du shériff.
10 juin FRED. BUISSON, shériff.

A LOUER, jusqu'au 15 novembre prochain, une Maison avec Magasin dans la rue Royale. S'adresser pour les conditions à
3 juin H C CAMMACK & Co.

A LOUER
Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no 40, Vieille Levée, seconde porte après la rue Bienville. Possession en sera donnée immédiatement, et s'il est demandé, le locataire aura le privilège de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les précédentes. S'adresser sur les lieux, à M. A. Prudhomme, ou à ROBERT LAYTON.
23 mai No. 33. Vieille Levée

A LOUER—Plusieurs chambres situées au dessus de notre magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti.
21 mai E. LEFEBVRE & frère.

A LOUER—Un appartement sur la rue, pour tenir un office, au second étage du magasin No. 38, rue du Camp. S'adresser au ...
1er mai JOHN CROSBY.

Maison garnie à louer à Beloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 21. 22 av—2, pa

AVIS.
L'HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, Louisiane, est maintenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, demeurant ci-devant à Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge. C'est assez de dire que l'Hôtel, ses tables bien tenu et que les commodités seront meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à ce jour.
1 av— J. K. HAMILTON

Avis de Banques et de Comp.

Association Consolidée, des Cultivateurs de la Louisiane
CHECKS à vue sur Mobile à un pour cent de commission. A. BAUDOUIN,
1er août caissier.

BANQUE DE LA CITE.
Nlle Orléans, 1er août 1837.
CETTE banque tire des checks sur New York payables à vue R. J. PALFREY,
1er août Caissier.

Banque de la Cité.
Nouvelle Orléans le 19 août 1837.
CETTE banque tire des checks, à dates sur New York. ROBT. J. PALFREY,
22 août caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ.
Le 10 juin 1837.
Cette Institution tirera des checks sur Mobile à 1 pour cent d'escompte. Natchez à 1 pour cent d'escompte. Vicksburg 1 pour cent d'escompte.
JAMES B. MARKS,
13 juin faisant fonction de caissier.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 21 juin.
AVIS est donné par les présentes aux actionnaires que d'après une résolution adoptée aujourd'hui par la direction, l'époque fixée pour le paiement de la balance du capital a été reculée jusqu'au 31 janvier prochain. RICHARD RELF,
22 juin caissier.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS
Il a été arrêté par la direction, que le paiement des actions se ferait comme suit:
10 pour cent comptant, et pour la balance les actionnaires fourniront leurs billets pour un vingtième chacun, payables de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction.
Par ordre de la direction.
J. B. S. ST. AMAND,
15 mars Secrétaire protem.

Compagnie de l'Hôtel de la Bourse et des Bains.
EN vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés), à dater du 15 de ce mois, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 3me. municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs.
Par ordre de la direction,
J. B. S. ST. AMAND,
10 mars Secr. pro tem.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons ainsi que sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

90,000 pieds Bois de pin jaune assorti, à vendre par WILLIAM BOWMAN,
28 sept No. 166, rue du Bassin.

150,000 Briques du Lac, à paver et à construction à vendre par WILLIAM BOWMAN,
28 sept No. 168, rue du Bassin.

FARINE—350 barils farine, en débarquement de chalans, à vendre par
28 sept G. DORSEY, 44 Nouvelle Levée.

AVOINE—670 sacs avoine, de bonne qualité à vendre par
28 sept G. DORSEY, 41, Nouvelle Levée.

MAQUEREAUX—200 barils Maquereaux No. 3, en bon ordre, en magasin et à vendre par
26 sept QUARLES & Co.

GRANIT propre à faire des devants de magasins et pour d'autres objets, qui peut être travaillé et préparé selon les ordres, sous le plus bref délai. S'adresser au dépôt, no. 147, rue de la Douane entre les rues Dauphine et Bourgogne.
N. B.—Le basement des édifices en briques peut être enlevé et remplacé sans danger par le granit sans beaucoup d'inconvénient pour ceux qui occupent la maison. 23 sept

MARCHANDISES D'AUTOMNE.
LES soussignés offrent à vendre un fort assortiment de Bas coton blanc écru et bleu, pour femmes et pour enfans, demie bas pour hommes, Bas de soie noire français et anglais, demie bas do. Bas de filoselle noir diverse qualité, Merinos français assortis de couleurs et noir, Schals merinos noir 3/4 5/4 et 6/4, Schals mérinos, Thibet et Cachemir imprimés, Pataplaires, Gants et Foulards, Cravates noires, Fichus et Echarpes nouvelles, Soieries noires et couleur, unies, Taffetas noir, Velour de soie noir et en couleur, un fort assortiment de linge de table et d'ouvré pour serviettes, Toile de Bretagne, Toile cirée et Taffetas do. 400 pièces indiennes françaises des meilleurs fabriques.
E. LEFEBVRE & FRERE,
23 sept Encoignure Chartres et Conti.

BOIS DE CHAUFFAGE A VENDRE—Une grande quantité de bois de chauffage pour l'approvisionnement des familles à un très bas prix:
Bois de Chêne et Frêne, Bois de Pin pour steamboats, Charbon de terre,
Charbon de bois, Sable blanc;
Briques du lac, Briques à feu de Pensacole, Cuquillen, Chaux du Nord.
CH. GUESNARD,
26 sept Canal Carondelet.

MADERE de Sicile—5 pipes, 74 quarts Madère de Sicile, du qualité supérieure, marque LP, en magasin, à vendre par
25 sept KOHN, DARON & Co 28 Bienville.

LIQUEURS—2 pipes vieux Cognac, 2 demi pipes dito; 2 pipes Madère vieux; 62 caisses vieux Madère, de 1 et 2 douzaines chaque, 10 demi-ancres dito; 50 barils vieux Whisky de Monongahela; 10 barils vieille d'Eau-de-vie de pêche; 15 barils Malaga doux; 7 barillets Vin de Ténériffe; 10 quarts de barriques dito marque L. P. 30,000 Sigares de la Havane. A vendre à bas prix par P. H. GALLWEY,
19 sept No. 31, rue de la Commune.

A VENDRE—Un beau moulin à scie à vapeur maison de Maitre etc. à 15 milles au dessus de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du Mississipi, la terre forme un triangle contenant dix sept arpents de superficie, ayant à peu près trois arpents et demi de face au fleuve.
AUSSI à vendre; 1,300 cordes de bois de première qualité venant d'être coupé en arrière de l'habitation de M. Lucien Labranche, à deux milles au dessus de Carrollton, sur la rive opposée. Le bois est situé sur le bord du fleuve.
S'adresser à M. Théophile Fortier, sur la dite habitation. 5 sept—1m

VIN de Champagne—280 paniers champagne d'une qualité supérieure, et d'importation récente en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co.
26 juillet No. 28 rue Bienville.

BILLETS de la Banque des Etats Unis en demande par G. R. STRINGER,
26 sept No. 50, rue du Canal.

Avis judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—No. 9970—Présent l'honorable J. Bermudez, juge paroissien—21 septembre 1837.—François Michel contre ses créanciers.—Il est ordonné que l'insolvable ait à abandonner et délivrer au syndic les propriétés et effets décrits dans son bilan, ainsi que les titres, papiers et documents qui y sont relatifs; et il est de plus ordonné que les créanciers du dit insolvable et toutes autres personnes y intéressées, aient à déduire sous dix jours de cette notification, les raisons pour lesquelles les délibérations qui ont eu lieu entre les créanciers par devant le notaire public, ne seraient pas confirmées et homologuées en tout à ce qui a rapport à la nomination du syndic et à la vente des biens abandonnés par l'insolvable.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier. Nlle-Orléans, 21 septembre 1837.
(Signé) J OLLIE,
23 sept—3, 9pa Député Greffier.

AVIS
Aux propriétaires de terres situées dans la paroisse Plaquemines, et qui n'y résident pas.
SUR le rapport du syndic, que les chemins et levées faisant face aux propriétés ci-après décrites des non résidens de cette paroisse, sont en mauvais état et ont besoin d'être réparés.
Avis leur est, par les présentes, donné que si les travaux ou réparations ci-après décrits ne sont pas commencés dans les trente jours ou achevés dans les soixante jours qui suivront la publication du présent avis, lesdits travaux ou réparations seront faits par des journaliers à gages, et la propriété en face de laquelle lesdites réparations ou travaux auront été faits, sera, jusqu'à une profondeur de quarante arpens, vendue à l'enchère publique en ladite paroisse, et le produit de ladite vente sera employé à payer les frais desdits travaux ou réparations, conformément à l'acte intitulé: "Acte relatif aux chemins et levées en face des propriétés des non-résidents de la paroisse de Plaquemines", approuvé le 13 mars 1837
1o Messrs *C. Rosélius & McMillen*, leur terre de 27 arpents de face, bornée d'un côté par la terre de C. Lacoste et de l'autre par la terre d'Arnoult Lanaux, le chemin a besoin d'être refait à neuf, d'une borne à l'autre, et la levée a besoin d'être arrangée de la borne supérieure jusqu'en face de la maison de D. Saucier,
2o. M. *Jean Baptiste Laurent Pouturis*, les fossés du chemin en face de votre terre située au Détour des Anglais, ont besoin d'être repiqués et le chemin arrangé.
3o *Berthélémy Roy et François Léon*, gens de c. l., le chemin en face de leur terre située dans cette paroisse, de cinq arpens de face, bornée d'un côté par la terre de Jean Vinette, et de l'autre par celle de Armand Dupré, les fossés ont besoin d'être repiqués, la terre jetée au milieu de manière à bomber le chemin, la levée a besoin d'être arrangée en plusieurs endroits.
4. Les propriétaires de la terre achetée de Mr. C. B. Dubuc et dont les noms sont inconnus au juge soussigné, ladite terre située dans cette paroisse, connue sous le nom de Bon Séjour, de trente-deux arpens de face, bornée d'un côté par la terre d'Armand Dupré et de l'autre par celle de B. Favre, les fossés de chaque côté du chemin ont besoin d'être repiqués, la terre jetée au centre du chemin, tous les ponts ont besoin d'être refaits, et la levée a besoin d'être réparée par endroits.
5o. Mr. Eugène Macarty, votre terre située dans cette paroisse de sept arpens de face, bornée d'un côté par la terre de By. Favre et de l'autre par celle de Lesseps & Millaudon, les fossés du chemin ont besoin d'être repiqués, le chemin bombé vers le centre et la levée arrangée, surtout le morceau qui a été fait à neuf.
6o. Les propriétaires de la terre située dans cette paroisse, connue sous le nom d'habitation Ste. Sophie, vendue par M. Trastour à divers, sous le nom de Hanceckville, ayant quarante cinq arpens de face, borné d'un côté par l'habitation Lesseps & Millaudon et de l'autre par la terre ci-après décrite, et dont les noms des propriétaires sont inconnus au juge soussigné; tous les ponts à faire, les fossés du chemin sur toute la façade à faire, et la levée aussi à arranger sur toute la façade.
7o Mad. Vve. Coiron et autres propriétaires dont les noms sont inconnus au juge soussigné, de la terre située dans cette paroisse connue sous le nom de Fantasie, dont une partie a été vendue à divers par Mde. Coiron, de trente sept arpens de face, bornée d'un côté par la terre ci-dessus décrite [Hanceckville] et de l'autre par l'habitation P. C. Wederstrandt, tous les ponts à faire, tout le chemin à faire et la levée à besoin d'être arrangée sur toute la façade.
8o. Messrs. Joseph Givaudan et François Claude Barrelle et autres propriétaires dont les noms sont inconnus au juge soussigné, d'une terre située dans cette paroisse, de neuf arpens de face, acquis de John Morris par Givaudan & Barrelle, et dont une partie vendue par ces derniers à divers, sous le nom de *New Philadelphia*, ladite terre est bornée d'un côté par celle de Jacques Lafrance et de l'autre par celle de François et Jean Lafrance, le chemin, les ponts et la levée à réparer.
9. Les héritiers du juge Joshua Lewis, leur terre située dans cette paroisse, ayant vingt et un arpens de face et bornée d'un côté par la terre de Jean Vinette et de l'autre par celle des Duplessis gens de c. l., le chemin et la levée à réparer.
10 Mrs. François Claude Barrelle, Jean Charles Gabriel Garnot, Auguste Fabre, Paul Armand, et Joseph Givaudan, leur terre située dans cette paroisse, ayant trois arpens de face, bornée d'un côté par la terre de Jean Martial Lafrance, et de l'autre par celle de Jérôme Morin, le chemin et la levée à réparer.
11. Mr. Jérôme Morin alias Barabin, votre terre située dans cette paroisse, d'un arpent de face, bornée d'un côté par la terre de Mrs. Barrelle, Garnot, Fabre, Armand & Givaudan, et de l'autre par celle de la Vve. Jean Joseph, le chemin et la levée à réparer.
N. B. Toutes les terres ci-dessus décrites sont sur la rive gauche du fleuve Mississipi.
12. Rosette Brou, f. c. l., votre terre de cinq arpens de face, située dans cette paroisse et bornée d'un côté par la terre de Ce ... Larche f. c. l. et de l'autre par l'habitation de Mr. G. R. Milligon, le chemin a besoin d'être arrangé ainsi que la levée par endroits.
13. Mr. George Seixnaydre, votre terre située dans cette paroisse, de dix arpens de face et bornée des deux côtés par les terres de Zénon Nivette, le chemin et la levée ont besoin d'être arrangés.
14. Mr. Zénon Nivette, vos deux terres situées dans cette paroisse, de trois arpens de face chacune, bornées d'un côté par la terre de Paulin Fleitas et de l'autre par celle de la Vve. Barois et au centre par celle de George Seixnaydre, la levée et le chemin à réparer.
15. La veuve de Jean Barois, sa terre située dans cette paroisse, de trois arpens de face, bornée d'un côté par la terre de Zénon Nivette et de l'autre par celle de Paulin Fleitas, le chemin et la levée à réparer.
16 Mr. John McDonough, votre terre de dix arpens de face, située dans cette paroisse et bornée par les terres de Mde. Dufouchar De Gruy d'un côté, et de l'autre par celle de André Durnford h. de c. l., le chemin et la levée à réparer.
17. M. Francis Newman, sa terre située dans cette paroisse, de vingt arpens de face, et bornée d'un côté par la terre de Jean Ronquille, et de l'autre par celle de Manuel Ronquille, son chemin à faire, et sa levée à ranger.
Nota—Les terres ci dessus décrites sont situées sur la rive droite du fleuve Mississipi.
Pour plus ample information des travaux à faire aux chemins et levées des terres ci-dessus décrites, les propriétaires sont priés de s'adresser à M. Eugène Dupré le syndic de la paroisse, ou au juge soussigné.
Paroisse de Plaquemines le 5 septembre 1837.
9 sept—9 G. LEONARD—Juge

GENIEVRE DE HOLLANDE—Le soussigné a actuellement en débarquement du navire Caroline, 150 pipes Genièvre de Hollande, de qualité supérieure et de fabrique directe de Mrs. Simon Rynbende & Fils, en Schiedam, et de la marque bien connue du steamboat; à vendre sur la Levée vis à vis l'Hotel des Monnaies, en lots convenables aux acheteurs, par HUGO C GILDEMESTER, rue Bienville No. 45.
Qui a aussi dans les caveaux de la Douane, Eau de vie de la Rochelle d'importation directe, en demi-pipes et quarts de barriques, vieille de 2 à 18 ans, de qualité supérieure et de la marque de Pellevoisin; Vin de Madère en pipes, demi pipes et quarts de pipes; Madère de Sicile en do. do. et do; vieux whiskey d'Irlande en poinçons; vin d'Oporto, vin de Champagne de marques variées; vins du Rhin; do. fins rouges en caisses; teintures allemandes très fraîches, en barriques, et un assortiment général de toiles allemandes bas de coton blanc et bleu, coutils, des nappes, serviettes rouges, arabias en coton, drills, batiste française, quelques balles couvertures de 3 points, à bas prix.
28 sept

Bottes, souliers et brodequins—60 caisses, reçues par le Robt Pulsford, et à vendre par R. G. HOBBS,
11 sept no. 12 rue de la Douane.

Doublons Mexicains, et espèces, à vendre par J. M. CABALLERO,
5 sept no. 80 rue St. Louis.

BOIS gras et de pin, de la meilleure qualité, que l'on fournira immédiatement aux bateaux à vapeur, en recevant leurs ordres. W. E. & R. MURPHY,
26 sept no. 132, vieux Bassin.

BOIS ET CHARBON—Chêne, pin, et charbon de pierres de Liverpool—Les soussignés ont un approvisionnement choisi de ces articles; les personnes qui désireraient avoir une qualité particulière de bois peuvent l'obtenir en laissant leurs ordres. Celles qui désirent faire leur approvisionnement d'hiver sont invitées à s'adresser chez W. E. & R. MURPHY,
26 sept no. 132, vieux Bassin.

CHARBON de bois et bois de chauffage—Les soussignés en ont en grande quantité, et constamment en vente. Les propriétaires de restaurants et d'hôtels etc., qui voudront en acheter toute l'année, pourront en avoir de qualités choisies et à trente pour cent au dessous du prix de la place. W. E. & R. MURPHY,
26 sept no. 132 vieux Bassin.

Huile de Baleine d'hiver, huile de Baleine rafinée, huile à tanneurs, et savon.
10 tierçons huile de Baleine, d'hiver;
30 barils do. do.
10 tierçons huile de baleine, rafinée,
20 barils do. do.
10 barils huile de tanneurs, le tout de première qualité,
100 caisses savon no. 1, 60 livres par caisse,
En débarquement du navire Cherokee, de Boston, et à vendre par CHS. BYRNE,
26 sept no. 128, rue Tchoupitoulas.

HUILE DE LIN—Dernièrement reçu et à vendre, 12 barils huile de Lin, de bonne qualité, et en bon ordre. CHS. BYRNE,
26 sept no. 128, rue Tchoupitoulas.

Drays, Charrettes etc., de Philadelphie.
LE soussigné a maintenant en vente et continuera à recevoir par les divers arrivages de Philadelphie, les meilleurs et plus forts *drays, charrettes, roues de charrettes à boeufs, brouettes, &c.* qu'il vend à des prix raisonnables. Il recevra en outre toute espèce de commandes pour les ouvrages à faire dans ce genre, y compris les waggons légers et lourds, ainsi que les voitures en planches; lesquels seront fidèlement exécutés dans le plus bref délai.
CHS. BYRNE,
26 sept no. 128 rue Tchoupitoulas.

Aux compagnies de Pompiers et de Tuyaux.
LE soussigné offre à vendre, à bas prix, un superbe CHARIOT DE TUYAUX, ayant des cloches &c. et bien orné de dessins. Il est bien fait, ayant été construit avec beaucoup de soin; il peut porter des tuyaux en grande quantité, ses machines étant à cet effet doubles, et d'une construction approuvée.
C. S. BYRNE,
26 sept no. 128, rue Tchoupitoulas.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—86 balles toile d'emballage, article d'une qualité supérieure, en débarquement du navire Timour, de Boston et à vendre par
26 sept GODFREY, BLOSSMAN & Co.

A Vendre par les soussignés, 250 barils eau de vie espagnole; 120 do vin doux; 38 tierçons do do 1500 sacs sel de Cadix; 1 caisse de chapeaux.
A. M. DE MIRANDA,
14 sept 80 rue St-Louis.

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes d'ornements et de bâtiments, place de la bourse no 22, près de la poste
Les soussignés, espérant par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparens et drapeaux militaires, imitations à bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude ...

TABAC—... caisses Tabac de la marque d'Henry ... 12 et 16, ... à vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept rue de la vieille Levée No. 28

... s'est absenté de chez le soussigné, le 30 de ..., le jeune nègre ROBERT, âgé de 18 ans, parlant anglais ... Quiconque le ramènera au domicile du soussigné, au faubourg Lafayette, recevra une récompense de vingt piastres. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont avertis de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.
28 sept C. DELAHOUSSAYE.

$20 DE RECOMPENSE.
Seront payées par le soussigné, pour l'arrestation du nègre BUCK, parti marron depuis le 27 d'août. Il était vêtu lors de son départ d'une paire de pantalons à raies couleur cendre, chemise blanche, et chapeau noir; il était employé comme vendeur d'eau.
28 sept—5 ANGEL FERNANDEZ.

$25 DE RECOMPENSE.
POUR conduire chez son maître ou dans une geôle de cette ville, le nègre nommé CEZAR, très connu pour avoir appartenu à Mme. Vve. Rivière et M. Gaudière, trésorier de l'Etat. Cezar est âgé de 34 ans, taille de 5 pieds 8 pouces haut, il parle anglais et français et se fait passer pour libre, il a une grosse cicatrice sur la poitrine; il s'habille ordinairement d'un habit de drap noir ou d'une levite d'alpine vert foncé, son état est peintre. On l'a vu il y a 8 ou 10 jours à peinturer le toit de la maison d'un nommé M. Jérome cabaretier au coin des rues Levée et Clouet, 3me municipalité.
Les capitaines de navire et autres sont prévenus de ne pas donner asyle au dit nègre, sous peine d'être poursuivis rigoureusement. M. DUPART.
26 sept—3 Faubourg Marigny, rue d'Amour no 57

$10 DE RECOMPENSE
POUR arrêter le mulâtre nommé SOLITAIRE, barbier, âgé d'environ 30 ans, ayant appartenu autrefois à M. Fournier, rue de Chartres. Il se tient caché au faubourg Lacourse chez un nègre que l'on nomme Fortier, très du Bayou des Cannes. F. LAMBERT,
26 sept—3 rue Royale no. 230.

$10 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne le 14 courant, la négresse nommée MARY-ALIAS (Mary-Eméline), appartenant au soussigné, et ci devant la propriété de M. Mathieu Charles Stacs, dit Foo. Elle est âgée d'environ 29 ans, taille de 5 pieds, grasse et bien faite de corps; figure pleine avec quelques grains de picote, toujours très proprement mise; elle était vêtue d'une robe des Indes rouge, à petits carreaux; elle a habité très long temps le faubourg Lacourse, et se trouve souvent dans ces maisons publiques; elle a le regard vif et la démarche dégagée.
La récompense sera payée à quiconque la fera mettre à la geôle, ou la ramènera à son maître, rue Moreau, encoignure Mandeville, faubourg Marigny.
26 sept—3 A. BENJAMIN.

Partie marronne, le 18 du courant, de chez la soussignée, paroisse St. Charles, 18 milles au-dessus de la N. Orléans, un jeune griffe américain, depuis peu dans le pays, nommé Harryman, âgé de 24 ans environ, taille de 5 pieds 8 pouces, mesure américaine. Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui le conduira dans une des prisons de l'Etat.
Paroisse St. Charles, 20 septembre 1837.
23 sept—3 G. RIXNER.

ESCLAVE EN MARONNAGE.
Parti marron de chez le soussigné, depuis le 11 du mois d'août 1837, l'esclave DICK, âgé d'environ 15 ans, très intelligent et actif; ayant une affection dans l'organe urinaire; il est de la taille de 4 pieds 8 à 10 pouces; il a long temps fréquenté les manoeuvres employés à charroyer de la brique; il a été aussi employé par M. G. W. Reed, dans la construction des bâtisses entreprises par Mr. Twogood. Une récompense de vingt piastres sera donnée à quiconque le conduira à la geôle, ou chez son maître au No. 147, rue du Quartier.
BENJAMIN WEBSTER,
21 sept—1m. No. 147, rue du Quartier.

$400 DE RECOMPENSE.
ESCLAVE EN MARONNAGE.
PARTI marron depuis le mois de mai dernier un jeune nègre nommé WILLIAM, dans le pays depuis 3 ans, ne parlant qu'anglais. âgé de 22 ans, taille de 4 pieds 5 pouces, mesure anglaise. Une récompense de $200 s'il est pris dans l'Etat, et de $400 s'il est pris hors de l'Etat, sera donnée à celui qui le ramènera à son maître, ou le fera conduire dans une geôle de cette ville.
DESDUNES POINCY,
21 sept—5 no. 25, rue Dumaine.

$100 DE RECOMPENSE.
LE soussigné, exécuteur testamentaire de la succession de feue Marie Justine Cirsaire, veuve Bernard Couvent, offre la récompense ci dessus, à celui qui fera mettre à la geôle de cette ville, ou tout autre de l'état, le nègre PIERRE, appartenant à la dite succession, âgé de 21 ans, taille de 5 pieds 2 pouces environ, figure très noire, mince de taille, parlant français et un peu l'anglais. Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas lui donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
21 sept—9 HENRY FLETCHER.

$20 PIASTRES DE RECOMPENSE.
Partie marronne le vingt du mois d'août, ma négresse SARAH, âgée d'environ 20 ans, taille ordinaire, gros estomac, marchant toujours la tête levée, et parlant anglais. On suppose qu'elle se tient auprès de la fonderie d'en haut. JEAN LLAMBIAS.
16 sept—10 Encoignure d'Espagne et Carascasio.

Détenu à la geôle de St Jean Baptiste le mulâtre nommé JOHN, disant appartenir à M. Clément du Natchez. Ce mulâtre ne parle qu'anglais. Il a déclaré également appartenir à M. Johnson. Il paraît voulu cacher le nom de son maître, et le lieu de sa résidence. Il paraît être âgé de 24 ans et bien constitué, mais maigre.
14 sept A. LUMINAIS, shériff.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE
Seront payées à quiconque logera à la geôle, le petit mulâtre HENRY TOULOUSE, qui est parti de mon habitation à Mulhker's Bend, (Louisiane) vers le 10 août. C'est un mulâtre d'environ 5 pieds 7 pouces, taille mince, bien intelligent et de bonne mine. Il a été acheté de Mr. F. Toulouse de la Nouvelle Orléans, en 1835, et comme il a des parens ici, il cherchera sans doute à venir en ville. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui me fera savoir qu'il est arrêté, en s'adressant au No. 16, rue Poydras.
7 sept—1m PHILIP MAHER.

Doublons espagnols et mexicains, à vendre par J. M. CABALLERO,
26 sept no. 80, rue St Louis.

LE soussigné offre à vendre 200 sacs café, 100,000 cigares, 60,000 do. (Regalia). 50 caisses savons de la Castille, 2 do. contenant 20,000 de vanilles.
J. M. CABALLERO,
26 sept no. 80, rue St. Louis.

JAMBONS, Farine, Graisse et Whiskey—25 boucauts jambons de qualité supérieure, 300 barils de farine, 300 barillets de graisse; 180 barils de whiskey, En débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
23 sept rue Poydras No. 14

500 SACS SON ET SHORTS, reçus par le Boonslick, de St. Louis, à vendre par DAUBERT & Co. No. 152, Vieille Levée.
23 sept—3

A VENDRE à bon marché, à prendre sur la Levée en débarquement; 150 balles de foin à bord du Hebrew, de New-York; 300 do. do. à bord du Girard, de Bath. DAUBERT & Co.,
21 sept—3 no. 154 rue de la vieille Levée.

CHARBON Anthracite en boucauts, en débarquement, à vendre par B. & A. SOULIE, Rue de Chartres no. 75, ou rue des Remparts, no. 377.
21 sept—6

A VENDRE en débarquement, par les soussignés:
25 caisses sucre de la Havane,
30 milliers de cigares, do.
250 livres saucissons de Lyon.
E TASTET & A. DELAMARE,
21 sept 90, St. Louis.

LES soussignés offrent à vendre, en magasin:
300 caisses vin de Médoc,
200 do. do. Haut Talence,
80 caisses ...vin, 1re. qualité,
20 caisses amidon,
50 barils Rum.
E. TASTET & A. DELAMARE,
21 sept 90, St. Louis.

MAIS EN SACS—200 sacs de Maïs blanc, 200 barils de Farine superfine, 20 fréquins de Beurre frais et 20 barils de Whiskey, venant d'être reçus et à vendre par
21 sept HEFFORD & SORGENFREY.

BILLETS de la banque des Etats Unis et toute espèce de billets n'ayant pas cours, à acheter par ROBINSON & Co.
21 sept 45, rue du Camp.

SOCIETE.—Les soussignés ont formé une société pour les importations et ventes en gros de Quincaillerie, sous la raison de Richardson, Waterman & Wood, au No. 29, rue des Magasins, Nlle. Orléans.
JOHN RICHARDSON,
JEDEDIAH WATERMAN,
19 sept—1m PHOENIX N. WOOD.

A Vendre, par W. Merryfield & Co—40,000 pieds planches de bois de pin blanc; 30,000 pieds planches de bois de chêne de 3 à 4 pouces. Aussi; 4000 planches de fond, de chalands. S'adresser à l'encoignure des rues Ste Marie et Levée, faubourg Lafayette.
19 sept—6

Café et cigares—300 sacs café vert de la Havane; 80,000 sigares de la Havane; 80,000 do. do. (Regalia) à vendre par J. M. CABALLERO,
5 sept no. 80 rue St Louis

FARINE, JAMBONS ET BEURRE.
300 BARILS Farine marque de Boulangers. 50 tierçons Jambons enveloppés, 60 fréquins Beurre de l'Ouest,
En magasin et à vendre par ORAIN & MIGNON,
16 sept—3 No. 7, Nlle.-Levée.

LES soussignés reçoivent par la Caroline et offrent à vendre, belles Toilettes françaises de différentes descriptions; Lavabos do. do., Cafetière cups de 2 à 12 tasses; Veilleuses en filigramme, &c., &c. V. VIGNAUD,
16 sept rue de Chartres No. 49.

CHARLES H GRANT & CO
No. 46, rue de Chartres.
VIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, miroirs, glaces, matelas en crin, et mousse, en plume ... avril

EN débarquement du navire Concord, du Havre.
150 caisses Chambertin Poulet père et fils.
160 paniers Champagne duc de Montebello.
1 caisse bottes françaises.
1 do cannes plombées.
LATASTE & BRULATOUR,
7 sept no. 17, rue St. Louis.

LES soussignés ont ce jour, formé une société pour le commerce d'épiceries, et des ventes par commissions. Les affaires seront conduites sous la raison de PUECH et DUPLESSIS. Ayant acheté le fond de magasin de Messrs G. W. Pritchard et Co. et pris la maison no. 28 rue de la Levée entre Bienville et Douane; ils offrent à vendre un grand assortiment de comestibles.
JAMES PUECH,
7 sept—1m EDWARD DUPLESSIS.

300 Paniers vin de champagne, en marques bien connues, à vendre à très bas prix pour du comptant chez FRED. CHEVREMONT,
3 sep. Exchange alley, entre Conti et Bienville

LES soussignés ont en main et offrent à vendre, quatre vingt neuf yardes de coton à drap des manufactures de Jackson et Appleton, en petites et grandes balles. WM. G HEWES & Co.
29 aout No. 38, rue Poydras.

CAFE—300 sacs café fin de la Havane, en magasin et à vendre par J. E. ...
29 aout no. 55, rue du Camp.

CIGARES—300,000 cigares de la Havane, à vendre par J. E. SUMNER.
29 aout no. 55, rue du Camp.

MAIS—600 sacs en magasin à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
29 aout 20, Vieille-Levée.

AVOINE—600 sacs d'Avoine en magasin, à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
29 aout 20, Vieille-Levée.

DEMANDE D'ESPECES par G. R. STRINGER,
29 aout No 50, rue du Canal.

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE—A. et J. T. Camus contre Chabert et Schreiber—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville le samedi 14 octobre prochain à une heure de relevée, la propriété décrite audit ordre de saisie et de vente, savoir:
Un certain lot de terre situé en cette paroisse d'Orléans, rive droite du Mississipi, à environ un mille et demi au dessus de cette ville, faisant partie de lot désigné par le No. 19 sur un plan de l'habitation appartenant ci-devant à feu Prosper Marigny, et divisé en lots conformément au plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur, sous la date du 16 mars 1834 et déposé en l'office de Hugues Pedesclaux N. P. par acte du 5 avril 1834. Ledit lot de terre est désigné par la lettre A sur un plan de subdivision dudit lot de terre par le No. 19, dressé par Jos. Pilié, arpenteur, sous la date du 16 mars 1836, et nouvellement déposé au bureau de Félix Grima, sous le No. 40 du livre des plans; il mesure un arpent plus ou moins, de face au fleuve, sur une profondeur de 40 arpens, plus ou moins, borné à la ligne supérieure par la propriété des défendeurs Chabert et Schreiber et à la limite inférieure par le lot désigné sur le dit plan, par la lettre B. également la propriété des défendeurs—Ensemble les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions: comptant; $1500 pour acquitter un billet de $1500 échu le 1er. Août 1837 avec les intérêts du 4 août courant jusqu'au protêt—$3, frais du protêt et les frais de l'instance, la balance comme suit:
$1333 33 1/3 payable le 22 mars 1838
1333 33 1/3 payable le 22 mars 1839
1500 " payable le 1r février 1833
1300 " payable le 1r août 1838
9 sept FRED. BUISSON, shériff

Phe Marmoude contre Pierre Miller.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi le 16 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:
Six lots de terre situés au faubourg Franklin désignés par les nos. 1. 14. 15. 23, 24 et 25, de l'îlet no 64, sur un plan déposé en l'office de H. Pedesclaux not. pub. désigné par le no. 25.
No. un formant encoignure, mesurant 25 pieds à la rue d'Espagne, sur 118 pieds de profondeur sur la rue Urquhart.
Nos. 14 et 15, mesurant chacun 36 pieds 8 pouces à la rue Girod, sur 160 pieds de profondeur.
Nos 23, 24 et 25 mesurant chacun 36 pieds sur la rue d'Espagne sur une profondeur de 116 pieds.
Excepté une portion de terre mesurant 30 pieds de face à la rue Urquhart, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue d'Espagne.
Conditions comme suit: $945, 66 2/3, frais de protêt vente et de procédure, comptant, et $946 66 2/3, payable, à 18 mois, du 13 août 1836.
9 sept FRED. BUISSON, shériff.

Francisco Chen contre Pierre Théarde, h. c. l.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi, le 16 octobre prochain, à une heure de relevée.
Une certaine moitié d'un lot de terre situé faubourg Tremé rue St. Claude sur le côté nord ouest de la dite rue, entre les rues Ursulines et St. Bernard, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue St. Claude, sur une profondeur de 120 pieds, mesure française, borné d'un côté par la propriété de M. Jean Olié et de l'autre côté par celle de Chalinette Duval, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
La dite moitié du lot de terre sera vendu pour comptant, pour payer et satisfaire une somme de $300 avec les intérêts à 10 pour cent par an, du 7 août 1836, jusqu'à parfait paiement et les frais de procès.
9 sept FRED. BUISSON, shériff.

Tobias Gibson, contre Henry Ward.
COUR DU DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi, 10 octobre prochain, à une heure de relevée.
Une certaine négresse esclave, nommée ANNE, âgée d'environ 16 ans saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
... sept FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—B... & Freeland contre J. G. Boyd & Co—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé; il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville, le samedi 21 Octobre prochain, à une heure de relevée; le mulâtre esclave, nommé Jesse âgé d'environ 32 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions de la vente: $700 avec les intérêts depuis le 3 mai 1837; et les frais d'instance comptant; la balance payable le 3 novembre 1837.
16 sept FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—W. M. Goodrich et Harrod & Co. contre H G. Barkley et autres.—En vertu d'un alias ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville le jeudi 26 octobre prochain.
Deux lots de terre situés au faubourg de l'Annonciation, au dessus de cette ville de la Nouvelle Orléans, et désignés par les numéros sept et huit, dans l'îlet 59.
Le no. 7 forme l'une des encoignures des rues Colisée et Robin et mesure soixante pieds de face à la première sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dernière.
Le no. 8 contigu au précédent, mesure soixante pieds de face à la rue du Colisée, sur 120 pieds de profondeur. le tout mesure française. Ensemble les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions comptant, pour une somme suffisante, pour payer $2016 25 avec les intérêts à 5 pour cent par an depuis le 6 mars 1837, jusqu'à parfait paiement, également $2,317 09 avec le même intérêt depuis le 12 juin 1837, jusqu'à parfait paiement et frais de protêt et les frais d'instance.
La balance est payable à 12 et 18 mois du 9 décembre 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.
19 sept FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—Slocomb Richards & Co. contre John Long & Co.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu au magasin du shériff rue d'Orléans en face du théâtre Français, à 10 heures du matin, le samedi 30 septembre courant.
3 caisses de Chapeaux.
3 caisses marchandises sèches assorties. Saisies dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant.
19 sept FRED. BUISSON, shériff.

Bartholomeo Llado contre Pedro Arambido.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi, le 16 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente savoir:
Deux lots de terre, situés au faubourg Marigny un des dits lots est compris dans l'îlet no. 22, et désigné par le lot no. un, sur un plan dressé par J. Pilié le 20 avril 1836, et déposé en l'étude d'Amédé Ducatel, not. pub. (livre no. 1 plan no. 10) l'autre lot dans l'îlet no. 33, désigné par le no 9, sur un autre plan dressé par Joseph Pilié, également déposé au l'office d'Amédé Ducatel, not. pub. (livre no. 1, plan no. 9). Les dits lots de terre ... mesure américaine ...
Le lot no. un, 32 pieds de face à la rue des Français entre les rues St. Jean Baptiste, et Girod, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.
Le lot no. neuf, forme une des encoignures des rues Girod et Antony, mesure 32 pieds de face à la rue Antony, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, 5 lignes face à la rue Girod, ensemble avec tous les droits privilèges et de la propriété qui y appartiennent, sans aucune réserve quelconque.
Les dits lots de terre, seront vendus aux conditions suivantes, suffisamment pour payer et faire face à un billet de $437 50. tiré par Llado, demandeur dans le dit procès et endossé par Pierre Gaile, en date du 7 mai 1836 et payable à deux ans; comptant, pour payer un billet de $487 50 cents daté du 7 mai 1836, du 7 mai 1837, avec les intérêts, pour satisfaire le demandeur d'une réclamation de $975, avec les intérêts et frais du procès ci-dessus.
9 sept FRED BUISSON, shériff.

Joseph Lobrano contre Samuel Thompson.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Mardi le 10 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:
Un certain lot de terre situé dans le faubourg Saulet, désigné par le No cinq, sur un plan dressé par Joseph Pilié, daté le 23 décembre 1834, et annexé à un acte passé par devant H. Pedesclaux, notaire public, le 24 mars 1835.
Le dit lot ayant mesure américaine 32 pieds de face à la rue des Paccaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, borné sur un côté par le lot No. quatre, et de l'autre par le No. six.
Le dit lot sera vendu aux conditions suivantes savoir: suffisamment pour payer un billet de $1000, tiré par le demandeur, et endossé par Joseph Lobrano en date du 26 janvier 1837, avec les intérêts du 26 juillet dernier, avec les intérêts du 29 juillet jour du protêt $3, frais du protêt $6, frais des documens annexés à la pétition et les frais du procès, et la balance s'il y en a une, sera payée aux termes nécessaires pour faire face au paiement de cinq billets tirés par Charles Blache à l'ordre de H. Pedesclaux, daté le 30 mai 1836, et payables à deux ans de date, trois des dits billets étant de la somme de $250 chaque, un de $166, 66 2/3, et un autre de $3 33 1/3, montant ensemble à $1000, lesquels cinq billets ont été fournis par le dit Charles Blache, à R. M. Pierre Gaillard, administrateur de la succession de P. L. Duboure, le défendeur ayant chargé du paiement des dits billets; et s'il reste une balance, elle sera affectée à payer à deux ans du 30 mai 1836, pour satisfaire le demandeur d'une réclamation de $2000, avec les intérêts sur $1000, $3 frais du protêt, $6 frais des documents, et les frais du procès. FRED. BUISSON,
2 septembre Shériff.

Henriette Bachemin contre Jques Bachemin, curateur de Jques Bachemin.
COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, le 30 septembre prochain, à une heure de relevée.
Une certaine esclave nommée Sylvanie, âgée d'environ 30 ans et ses deux enfants, Edward âgé de 3 ans et 1/2, Celestin âgé de sept mois.
Conditions, comptant.
26 sept FRED. BUISSON, Shérif.

COUR DE PAROISSE—S. B. Beauregard contre Charles Joubiane h. d. c. l.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le lundi 16 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:
Un lot de terre désigné par le no. 16, sur un plan dressé par Louis Bringier arpenteur général de cet Etat, en date du 7 novembre 1836; et déposé en l'office de H. Pedesclaux, décédé notaire public, et maintenant remplacé par Théodore Tureaud, le dépôt fait sous le no. 16 au livre des plans. Le dit lot de terre mesurant, mesure américaine, 32 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 101 pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 9, cent onze pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété ci dessus de S. Fleytas, et 46 pieds 6 pouces dans le fond sur la ligne qui le sépare des nos. 11 et 12, ensemble les améliorations qui s'y trouvent. Le dit lot fait partie d'une plus grande portion de terre acheté par le plaintif dans cette affaire, de Bernard Coquet par acte passé pardevant Carlile Pollock not. pub. en date du 23 juin 1836.
Conditions: 1o. comptant pour payer $312 50 avec les intérêts depuis le 12 juillet 1837, les frais de protêt et de l'instance. 2o. L'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $312 50 chacun, daté du 9 juillet 1836 payables respectivement à 18 et 24 mois de date, ...
16 sept FRED. BUISSON, shériff.

Moore et Jackson contre Ham et Anderson.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu au magasin du shériff rue d'Orléans entre les rues Royale et Bourbon, en cette ville, le samedi, le 30 septembre, à 10 heures du matin.
Cinq caisses de chapeaux pour homme saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.
26 sept FRED. BUISSON, shériff.

MACQUEREAUX—No. 1 2 et 3, à vendre par ROB H. WHITE,
14 sept

TERMS OF T[…]
Subscription.—Twelve Doll[…] per annum, payable annual[…] dollars for the tri-weekly […] in advance, where […] subscription will be discon[…] are settled. In case of discon[…] notice, in writing, must be […] out to the expiration of subscr[…]
Advertising.—One dollar p[…] insertion, and half that price f[…] any material alteration from […] ments will be charged as a ne[…] ten is a square.
Advertisements ordered t[…] […] will be charged one doll[…] insertion.
Yearly Advertisers.—M[…] forty dollars for English al[…] guages, Banks, Insurance O[…] public institutions, fifty dollar[…] $40 for both languages. Ship a[…] auction commission merchants, sixty […] and $80 for both languages.
Marriage and Obituary N[…] ing the attention of the publi[…] cards of passengers, benefits, […] dollar per square, for the […] anguage.
Communications or Advertis[…] nature, when admissible shall […] in advance.
A deduction of twenty-five p[…] to Auctioneers, Sheriffs, Regi[…] […] on sales of Real Estate […] […] and 5) per cent, in En[…] […] sales of other property.
Advertisements out of the […] of the yearly advertiser, such […] plantation sales, runaway slav[…] &c. will be charged for separat[…] rates.
Advertisements not specif[…] […] inserted a month, and cha[…]

Coastwise T[…]
FOR ST. LOUIS […]
[…] GODFREY, […]
[…] FOLLAIN, BELLOC[…]
FOR NEW YO[…] ship Eliza & Abby […] JAS. BAR[…] GEORGE[…]

West India and T[…]
FOR HAV[…] The ship Otranto […]
FOR TAMPIC[…]
FOR FREIGHT[…]
WANT[…]

BY THE PRESIDENT […] STATES
In pursuance of law, I, Mar[…] President of the United States […] declare and make known, tha[…] held at each of the undermen[…] mencing on Monday, the […] for the disposal of the public […] within the limits of the townsh[…]
At Laporte, in the State of […] of the public lands within lim[…] twenty three, north of range […] principal meridian
At Helena, in the State […] posal of the public lands w[…] ship numbered six, north […]
At Opelousas, in the S[…] the disposal of the public l[…] of township numbered elev[…] west.
At St Stephens, in the Sta[…] disposal of the public lands w[…] ship numbered seven, south […] of latitude, of range wo, wes[…]
At Choctaw[…], in the S[…] the disposal of the public l[…] of township numbered tw[…] west.
At Milwaukee, in the ter[…] the disposal of the public […] of township numbered […] east.
Lands appropriated by law […] military or other purposes, […] sale.
The sales will each be k[…] (unless the lands are sooner […]) […] be admitted […] the two weeks.
Given under my hand, […] this twenty-eighth day […] 1837.
By the President:
JAMES WHITCOMB, Commissioner of the G[…]
july 20—11—lp w

Bank & Compa[…]
Consolidated Associati[…] Loui[…]
CHECKS at sight, on M[…] count […]
CITY BANK—New […] 1837—The Bank is dra[…] York. ROBE[…]
COMMERCIAL BA[…] This bank is checking […] july 15
LOUISIANA S[…] New O[…]
NOTICE is hereby g[…] by a resolution of the […] ed this day, the time lim[…] balance of stock is exten[…] January next. june 23
WATER WOR[…]
THE public are inform[…] to all houses situated […] pipes have been laid, on […] cit at the Commercial Ban[…]
OATS—87 sacks supe[…] from steamer Boa[…] sept 21 GRIVOT […]
POTATOES—[…] Boonslick and fo[…] sept 21 GRIVOT […]
TREASURY DRA[…]
MISSISSIPPI Bank […] per cent discount by […] G. R. S[…]
S[…]k Corn—300 sacks […] and for sale by […] HEFFOR[…]
Flour—300 barrels fre[…] and for sale by […] HEFFOR[…]
Whiskey—30 barrels […] and for sale by […] HEFFOR[…]
Flour—300 barrels, […] sept 21—4
United States Bank […] kinds of uncurrent […] sept 21—4
China Silk Goods— […] scarfs, dam[…] KO[…]
WANTED, a Com[…] will be giv[…]
FLOUR—300 bbls fr[…]